

CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE

ICOMOS - un quart de siècle d'existence

I. Bilan et avenir

I.1. Bilan

La fondation du Conseil international des monuments et des sites ICOMOS en 1965 a constitué une plate-forme organisationnelle pour la coopération internationale dans la sphère de la protection du patrimoine culturel immobilier. Dès le début même, la Tchécoslovaquie était membre de l'ICOMOS et son représentant travaillait au cours de la première décennie au sein du Comité exécutif. En Tchécoslovaquie ont été réunies les conditions sociales fondamentales permettant de réaliser la protection des monuments culturels et des sites historiques, en publiant en 1958 et en 1987 les lois nécessaires, en constituant la structure organisationnelle et en assurant l'exercice et la surveillance professionnelle lors de la protection du patrimoine culturel. La restauration des monuments culturels est devenue partie intégrante du plan d'économie nationale. La fonction du Comité tchécoslovaque de l'ICOMOS consiste donc surtout dans son rôle de coordinateur et de médiateur de la coopération internationale. Les représentants du Comité ont participé à toutes les huit assemblées générales de l'ICOMOS, y compris les colloques organisés à leur occasion.

Au cours de la période écoulée, la Tchécoslovaquie a organisé sous l'égide de l'ICOMOS 13 colloques et réunions professionnels de caractère international. Le plus important parmi eux était le colloque international Régénération des villes historiques en 1966, Prague-Levoca (y fut adoptée ladite Charte de Levoca), le colloque international Vie nouvelle dans les sites historiques en 1976, Prague-Bratislava, le colloque international Jardins historiques et le présent en 1977, Prague-Kromeriz et le colloque international Nouveau rôle des châteaux forts et des châteaux dans la vie de la société en 1980, Prague-Bratislava. Les spécialistes tchécoslovaques ont travaillé dans des comités spécialisés internationaux de l'ICOMOS pour l'architecture vernaculaire, la photogrammétrie, les jardins historiques, les villes historiques et la formation et ont participé à la formulation de la Charte de Florence sur les jardins historiques et

de la Charte de Washington sur les villes historiques. Un représentant de la Tchécoslovaquie a participé en 1975 à Varsovie à la préparation de la Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (Nairobi 1976) et à la consultation internationale des experts de l'UNESCO/ICOMOS à Albena en 1989 sur la protection des zones historiques des grandes villes.

Le Comité tchécoslovaque de l'ICOMOS a examiné ses activités en 1980 et un ensemble de rapports, sous le titre 15 ans de l'ICOMOS, a été publié dans le numéro 4/1981 de la revue *Monuments et nature* (en tchèque).

Lors de sa fondation en 1955, 25 pays étaient membres de l'ICOMOS en sa qualité d'organisation internationale. En 1990, le nombre des pays participants a triplé et tous les continents y sont représentés. De ce fait, ses activités deviennent plus difficiles, complexes et onéreuses. Dans ces conditions, il est indispensable de mettre l'accent sur les aspects organisationnels et d'information du travail de l'ICOMOS.

Tenant compte du bilan de la période passée, nous présentons les suggestions suivantes pour l'activité de l'ICOMOS:

— Les 25 ans de l'ICOMOS constituent une période historique exigeant une évaluation systématique. Cet examen devrait se dérouler en coopération des comités nationaux et du centre de l'ICOMOS. Nous suggérons la constitution d'un conseil de rédaction permanent près du centre de documentation UNESCO/ICOMOS à Paris qui publierait régulièrement des rapports d'évaluation et des informations sur l'activité de l'organisation dans son ensemble et de ses comités spécialisés.

— Pour informer les membres, il serait utile de publier tous les trois ans un répertoire de tous les membres de l'ICOMOS, sous forme d'un fichier d'adresses, de préférence à l'occasion de la tenue de l'Assemblée générale de l'ICOMOS.

1.2. Avenir

Dans le futur, il est indispensable de conserver et de renforcer, à l'échelon international, le prestige professionnel et social de l'ICOMOS. Les activités de l'organisation internationale seront conditionnées par des corrélations plus larges, à savoir par le développement politique, culturel, économique et écologique dans le monde. A

la base des activités de l'ICOMOS sera le programme de l'UNESCO «Décennie mondiale du développement culturel» (1990-2000), dans lequel l'ICOMOS pourrait participer à plusieurs programmes internationaux de coopération. La situation écologique en dégradation, les économies nécessaires en énergie et matières premières devraient inciter la sphère technologique à la mise au point de moyens de conservation assurant une longue vie des réparations des édifices et ensembles historiques. L'orientation unilatérale de la société vers le progrès scientifique et technique exige la culture de l'homme et son orientation vers une vie culturelle pleine de sens tout en respectant, valorisant et utilisant le patrimoine culturel de l'humanité. La division en Etats économiquement évolués et en pays en développement rend nécessaire l'assistance technique et économique aux pays plus pauvres aussi dans la sphère de la protection du patrimoine culturel. La base d'information et la transmission rapide des informations serviront d'instruments de la communication et de l'entente objective.

Compte tenu de l'évolution prévue, nous présentons les suggestions suivantes:

— Elargir et renforcer la base des membres de l'ICOMOS et chercher de nouvelles formes de l'acquisition des moyens financiers permettant le fonctionnement (pour l'organisation de programmes d'experts et de l'assistance technique, contributions des Etats membres, etc.). Augmenter le nombre des comités internationaux spécialisés, pour couvrir d'autres domaines d'actualité (par ex. comité pour l'architecture industrielle, comité pour l'architecture moderne, etc.).

— Constituer le groupe régional de l'ICOMOS pour l'Europe de l'Est.

— Collaborer avec l'UNESCO au programme «Décennie mondiale du développement culturel». Coopérer aux documents internationaux de l'UNESCO.

— Aider les pays en développement et les pays pauvres — sur les plans organisationnel, technique et matériel lors de la constitution du système de la protection du patrimoine culturel (établissement du répertoire, législation, aspects idéo-professionnels, techniques et technologiques de la conservation, assistance financière et de production).

- Renforcer l'institut du Patrimoine mondial culturel et naturel. Étendre la participation des Etats au répertoire des monuments culturels et naturels mondiaux, organiser l'assistance technique lors de leur sauvegarde. Déployer la publicité, la popularisation et le tourisme en corrélation avec l'ensemble des monuments culturels et naturels mondiaux.
- Souligner l'importance de la journée internationale des monuments et des sites dans chaque pays et la rehausser à une plateforme politique.
- Agir sur les représentants politiques des Etats, régions et communes pour réaliser une politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel dans le cadre du plan économique national.

2. Charte de Venise

Même aujourd'hui, au bout de 25 ans, la Charte de Venise constitue un document intégral fondamental résumant les principes de la conservation et de la restauration des monuments et des sites. Ces principes sont pour la plupart respectés en Tchécoslovaquie. La Charte est d'actualité dans sa mission fondamentale — conserver le patrimoine culturel aux générations futures.

Au cours des années 60 et 70, l'entretien du fond des monuments a été négligé, en contradiction avec l'article 4 de la Charte, ce qui se manifeste actuellement de manière négative sous forme de sommes accrues nécessaires à la restauration des monuments et entraîne de graves difficultés pour l'économie nationale.

Le principe de la conservation du monument dans son milieu, conformément à l'article 7, n'est pas toujours respecté quant à la sauvegarde de l'architecture vernaculaire dans les sites ruraux. Ainsi par exemple en Slovaquie une plus grande attention a été consacrée au transfert des monuments vers des musées dans la nature (skanzen) qu'à leur protection «in situ».

Des problèmes apparaissent également lors de la mise en œuvre de l'article 9 qui indique que la restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. On assiste à de très nombreuses adaptations dans les rez-de-chaussée des immeubles où des sociétés commerciales procèdent à des rénovations plus fréquemment que cela n'est en réalité nécessaire pour le bien des monuments.

Il faut constater que l'article 11 de la Charte exigeant le respect des apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument ne s'applique que lentement dans la pratique. Pourtant, la Charte de Venise a joué aussi dans ce domaine en Tchécoslovaquie un rôle important.

Les principes des soins consacrés aux sites historiques conformément à l'article 14 ont été étendus par la Charte de Washington sur la sauvegarde des villes historiques. Ils devraient être complétés en plus par des principes concernant la sauvegarde, l'assainissement, l'aménagement et la mise en valeur des sites ruraux.

Le principe de la documentation des travaux de conservation et de restauration selon l'article 16 est respecté en Tchécoslovaquie, toutefois fait défaut un répertoire central des travaux de documentation effectués.

Au cours des 25 dernières années, la théorie de la conservation et de la restauration des monuments et sites culturels s'est élargie de certains nouveaux aspects dont nous citons par exemple:

- La notion du monument en tant que document de l'histoire et de l'art comprend également les documents de la science, de la fabrication et de la technique (donc des monuments de caractère extra-artistique).

- La notion de la protection d'un monument isolé s'est élargie non seulement pour comprendre la protection du site, mais il s'avère nécessaire de protéger aussi la structure historique des sites dans les régions et les Etats.

- Lors de la transformation des sites et du paysage, il est indispensable de respecter le principe de la continuité.

- La régénération des sites et du paysage doit être conçue comme une partie intégrante de la planification dans l'espace et dans la société.

- La protection et la création de l'environnement apparaissent comme un phénomène nouveau. La protection des monuments devient partie intégrante de la création de l'environnement. On assiste au passage de la conservation des sites à leur régénération.

- La valeur du monument s'étend pour inclure une valeur «universelle», donc mondiale. Les monuments culturels appartiennent à l'humanité tout entière et leur protection cesse d'être une affaire

intérieure des Etats respectifs. Les monuments exceptionnels sont protégés selon la convention de l'UNESCO de l'année 1972 en tant que patrimoine mondial culturel et naturel.

C'est à partir de ces nouveaux aspects qu'il faut enrichir la théorie de la conservation et de la restauration des monuments.

Compte tenu des nouveaux aspects de la protection des monuments culturels et des sites historiques, nous présentons *la suggestion* fondamentale suivante pour le travail futur de l'ICOMOS:

— Il est désirable, lors de l'organisation des colloques internationaux, de consacrer l'attention aussi aux thèmes relatifs à la théorie de la protection et des soins à assurer aux monuments et aux sites, aux conditions spécifiques de la protection des espèces respectives des monuments et aux particularités de la protection des sites et du paysage.

3. Expérience et formation

La protection, la valorisation et la publicité en matière du patrimoine culturel font appel à un large éventail de disciplines techniques spéciales, comme l'indique d'ailleurs l'article 2 de la Charte de Venise. C'est dans ces disciplines qu'il est indispensable d'acquérir l'expérience professionnelle et d'assurer la formation continue des spécialistes. Il faut obtenir un rapport positif de base envers une approche positive de principe fondamentale de la protection des monuments et des sites tant auprès du grand public qu'auprès des organes administratifs et politiques responsables du développement des communes, des régions et de l'Etat. La formation joue dans ce sens un rôle irremplaçable.

Le processus de la formation doit être développé à plusieurs niveaux:

Dans l'instruction scolaire, au niveau des écoles fondamentales et secondaires, il est nécessaire de renforcer le rôle de l'éducation esthétique et l'accès de la jeunesse au patrimoine culturel. Aux écoles supérieures et aux écoles secondaires techniques, il est désirable d'assurer un enseignement pour les spécialistes respectifs. Les connaissances des spécialistes avec formation supérieure, ayant acquis la pratique, doivent être approfondies par leur participation à des cours postuniversitaires au niveau national et international.

Dans l'éducation extrascolaire, il faut sensibiliser l'opinion publique au moyen des médias pour qu'elle s'intéresse aux sites dans lesquels vivent les citoyens, pour qu'elle respecte le patrimoine historique

des générations passées, les monuments culturels et le caractère esthétique du milieu des sites et du paysage, en tant que phénomène national. L'extension du tourisme à l'échelon international constitue un élément important permettant de faire la connaissance du patrimoine culturel.

Pour conserver le patrimoine culturel, il faut gagner les responsables de l'appareil directeur et les représentants politiques des communes, des régions et de l'Etat. Plus efficaces que des cours de formation sont des actions permettant de faire la connaissance des monuments culturels d'autres villes et Etats et de réunir l'expérience portant sur l'organisation et la réalisation de la conservation et de la restauration de ces valeurs culturelles.

Compte tenu de l'expérience réunie relative à la formation visant le respect et la promotion du patrimoine culturel, nous présentons *les suggestions* suivantes pour le travail de l'ICOMOS:

— Considérer le comité international pour la formation, qui devrait élaborer son programme d'activité future, comme centre de coordination en matière de formation.

— Approfondir la formation de spécialistes avec instruction supérieure par des études postuniversitaires et introduire des spécialisations par disciplines dans le cas des architectes, des ingénieurs et d'autres experts.

— Inclure, outre la formation de spécialistes du niveau secondaire et supérieur, des programmes de formation attrayants dans l'enseignement aux écoles fondamentales et secondaires, conformément au programme de l'UNESCO Décennie du développement culturel.

— Stimuler la fondation d'organisations bénévoles pour la protection des monuments dans les communes, régions et pays.

— Organiser l'échange de spécialistes et de représentants politiques des villes, des communes et de l'Etat au niveau international, étendre le jumelage des villes et l'échange de l'expérience acquise sur le plan gouvernemental et non gouvernemental.

Comité tchécoslovaque ICOMOS
Prague 1989

Summary

ICOMOS - Twenty Five Years of Existence

1. Balance and future

Twenty five years of ICOMOS is a historical period requiring systematic evaluation. We recommend the setting up of an editorial board to fulfil this mission operating within the UNESCO/ICOMOS Documentation Centre. In the future it will be necessary to broaden the ICOMOS membership, to cooperate with the UNESCO programme World Decade of Cultural Development, to endorse the importance of the world cultural heritage and to help economically weak and developing countries in the introduction of an effective system of care of their cultural heritage.

2. Charter of Venice

The Charter remains the comprehensive basic document summing up the principles of monuments and sites. Over the past 25 years the theory of care of historic monuments has been broadened by new aspects, including: broadening the concept of the monument, broadening the protection of sites to include the site structure, its linkage with the environment and the universal value of monuments as the universal heritage. Deepening the theory of care of historic monuments and sites should be at the centre of ICOMOS attention with regard to the organization of specialist symposia.

3. Experience and education

Education is the fundamental instrument in the transmission of specialist experience with care of historic monuments and sites and in the sensitization of the public and the development of the positive attitude to the cultural heritage and to seeking own identity. Education should be developed at all levels. The organizational centre for such education should be a specialized international ICOMOS committee for education.

Резюме:

Чехословацкий комитет ИКОМОС

Прага 1989 г.

ИКОМОС - четверть века существования

1. Подведение итогов и будущее:

25 лет ИКОМОС это исторический период, требующий систематической оценки. Рекомендуем учредить постоянную редакционную коллегию при документационном центре ЮНЕСКО/ИКОМОС, которая выполняла бы эту миссию. В будущем необходимо расширять членскую базу ИКОМОС, принимать участие в программе ЮНЕСКО "Мировое десятилетие культурного развития", укреплять значение мирового культурного наследия, оказывать помощь экономически слабым и развивающимся странам во внедрении эффективной охраны культурного наследия.

2. Венецианская хартия:

Венецианская хартия остается цельным основным документом, обобщающим принципы охраны памятников и населенных мест. За последние 25 лет теория охраны памятников расширилась новыми аспектами, к числу которых принадлежат: расширение понятия памятники, расширение охраны населенных мест и на структуру заселения, связь с окружающей средой, универсальная ценность памятников как всемирного наследия. ИКОМОСу следовало бы уделять внимание углублению теории охраны памятников в ходе организации специальных симпозиумов.

3. Опыт и воспитание:

Воспитание представляет собой основной инструмент в деле обмена опытом специалистов в области охраны памятников и исторических населенных мест, сенсбилизации общественности в интересах положительного отношения к культурному наследию, в деле поисков собственной идентичности. Воспитание необходимо развивать на всех уровнях. Организационным центром должен стать специализированный международный комитет ИКОМОС по вопросам воспитания.